



**Commission des dynamiques territoriales  
Commission du Territoire d'action Ouest  
Commission de l'attractivité, du développement  
du département et des relations institutionnelles  
Commission du Territoire d'action Nord  
Commission du Territoire d'action Sud  
Commission du Territoire d'action de la Métropole**

### **655 - Contrats Départementaux**

#### **Contrats départementaux de développement territorial et humain**

#### **Rapport n° CD/2017/077**

**Service Chef de file :**

A240 - Délégation à l'attractivité et au développement durable

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

Le Département porte l'ambition de construire des territoires forts et une métropole forte qui favorisent le développement des territoires, de l'économie et l'emploi, et l'épanouissement des habitants.

Pour répondre à cette ambition, et parce qu'aucune collectivité ne peut répondre seule à l'ensemble des enjeux de société, le Conseil départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibération n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain.

Dans le prolongement de ces délibérations, le présent rapport propose à l'Assemblée Départementale d'approuver les projets de contrats départementaux de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest, du territoire d'action Nord, du territoire d'action Sud et du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Ces contrats constitueront le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Il est proposé que la signature des contrats départementaux de développement territorial et humain par les Communes, les groupements de communes, les PETR constitue un préalable à la contractualisation de projets et au financement de ces derniers par le Département du Bas-Rhin dans le cadre du Fonds de développement et d'attractivité, du Fonds d'Innovation territoriale et du Fonds de solidarité communale.

### **Contexte**

Par sa délibération n° CD/2015/87 du 6 juillet 2015, le Conseil Départemental a acté la fin du dispositif des « contrats de territoires » au 31/12/2016 ainsi que la suppression du « guide des aides » avec effet immédiat.

Lors de sa séance plénière du 8 décembre 2016 n° CD/2016/157, l'Assemblée Départementale a décidé de renouveler les modes de coopération entre les acteurs locaux pour aller vers un partenariat de projet. Elle a défini les ressources dédiées à ces contrats départementaux lors de sa séance plénière du 21 mars 2017 n° CD/2017/004, en adoptant les modalités de gestion du Fonds de développement et d'attractivité, du Fonds d'innovation territoriale et du Fonds de solidarité communale.

Enfin, par sa délibération du 19 juin 2017, elle a parachevé son dispositif partenarial en définissant les orientations stratégiques en faveur de son soutien à la vie associative suite à la tenue des Assises de l'Engagement.

Dans le prolongement de ces délibérations, le présent rapport propose à l'Assemblée Départementale de décider d'approuver les projets de contrats départementaux de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest, du territoire d'action Nord, du territoire d'action Sud et du territoire d'action de l'Eurométropole de Strasbourg.

## **Construire une ambition collective pour les territoires**

La période 2018-2021 s'ouvre sur une nouvelle génération de politique contractuelle. La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies ...) et territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

L'année 2017 a été consacrée à la construction de cette ambition commune pour les territoires et des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Lancée lors des conférences territoriales en janvier 2017, la démarche des contrats départementaux s'est nourrie des échanges avec les acteurs locaux lors des ateliers thématiques et territoriaux qui ont été organisés tout au long de l'année et ont rassemblé plus de 1 000 personnes (emploi, accès aux services, éducation, adaptation du territoire à l'avancée en âge, tourisme...). Parce qu'aucune collectivité, aucun acteur local ne peut aujourd'hui faire face seul aux enjeux de société, le Département, via les conseillers départementaux, a organisé le débat avec les maires et présidents d'intercommunalités tout au long de l'année. Les conférences territoriales de fin d'année ont permis de finaliser les enjeux par territoire d'action.

Il est proposé que les enjeux prioritaires suivants soient inscrits dans les contrats départementaux de développement territorial et humain à conclure entre le Département et les acteurs locaux pour la période 2018-2021.

### **Enjeux prioritaires pour le Territoire d'Action Ouest :**

#### **1. Développer les activités de pleine nature**

Forts de la richesse des sites naturels et itinéraires du territoire, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire de développer les activités de pleine nature. Cet enjeu se décline en 2 objectifs opérationnels :

- **Faire connaître et promouvoir les sites et activités de pleine nature sur le territoire** afin de développer une offre touristique et sportive accessible à tous qui valorise le patrimoine naturel culturel, les savoir-faire locaux et une stratégie en faveur de l'emploi ;
- **Avec le Parc Naturel des Vosges du Nord, développer des actions communes** autour du développement durable et de l'écotourisme notamment auprès des publics prioritaires.

## **2. Développer l'attractivité du territoire ouest pour les 15-25 ans et les jeunes couples**

Les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire de développer l'attractivité du territoire ouest pour les 15-25 ans et les jeunes couples. Cet enjeu se décline en 2 objectifs opérationnels :

- **Garder les jeunes sur le territoire** en leur proposant un parcours de vie sociale contribuant à leur ancrage sur le territoire au travers de liens privilégiés avec la société et l'entreprise ;
- **Proposer une activité aux jeunes les engageant dans la vie professionnelle et publique sur le territoire** en renforçant l'attractivité des filières professionnelles, en développant le recours à l'alternance et aux stages et en encourageant leur action au sein du territoire (actions citoyennes, engagement, esprit d'initiative et d'entrepreneuriat).

## **3. Renforcer la proximité et la cohérence entre les sites culturels**

Afin d'agir collectivement en faveur du développement culturel, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire de renforcer la proximité et la cohérence entre les sites culturels. Cet enjeu se décline en 3 objectifs opérationnels :

- **Mettre en réseau les acteurs culturels du territoire** pour leur permettre de se fédérer et de développer plus de synergie ;
- **Accroître la visibilité des sites culturels du territoire**, notamment par le déploiement et le renforcement d'une stratégie de signalisation touristique des sites du territoire pour identifier l'offre culturelle, facteur de développement et d'épanouissement local ;
- **Garder à l'esprit et promouvoir la langue et la culture régionales** par des actions de sensibilisation, de partage et de médiation autour du bilinguisme afin de valoriser cette identité locale.

## **4. Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi**

Les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire d'aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et de développer l'emploi. Cet enjeu se décline en 3 objectifs opérationnels :

- **Concrétiser les projets routiers structurants pour le territoire** et notamment l'aménagement de l'A4 Lorentzen-Bitche-Haguenau, la liaison Saverne-Bouxwiller et l'aménagement du carrefour sur la RD1004 devant favoriser le développement économique des territoires ruraux ;
- **Développer une offre de mobilité innovante, partagée et solidaire** en poursuivant les objectifs du plan vélo et en maillant le territoire afin de développer l'accessibilité du territoire, l'attractivité touristique et la pratique du sport doux ;
- **Améliorer les liaisons et/ou les connexions transfrontalières**, notamment sur l'axe Saarbrücken-Sarreguemines-Obermodern-Haguenau-Rastatt-Karlsruhe.

## 5. Adapter le territoire à l'avancée en âge

Prenant acte de la mutation de la société liée au vieillissement de la population et de son impact sur toutes les politiques publiques, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire d'adapter le territoire à l'avancée en âge. Il s'agit de repenser la manière de « mieux vivre ensemble », l'amélioration de l'environnement par la mise en place et l'adaptation de services favorisant le bien-être et l'implication des habitants, le renforcement des liens, des solidarités et la coopération entre l'ensemble des acteurs du territoire. Au final, l'enjeu est que chacun puisse effectivement bien vieillir en territoire.

Cet enjeu se décline en 2 objectifs opérationnels :

- **Faire du territoire un espace de vie bienveillant pour les séniors de tous âges ;**
- **Promouvoir des solutions innovantes au service des personnes âgées et de leurs aidants**, notamment dans le cadre de programmes de prévention et de promotion de la santé via le TIGA (Territoire d'Innovation de Grande Ambition) à l'échelle de l'Eurométropole, des Communautés de communes de l'Alsace-Bossue, Hanau-La Petite Pierre et Pays de Saverne

## 6. Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Au regard du rôle majeur des services dans l'attractivité du territoire et des points de vigilance relevés dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire de conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public. Cet enjeu se décline en 4 objectifs opérationnels :

- **Renforcer les centralités et l'irrigation vers les communes limitrophes** pour valoriser l'image et asseoir le rayonnement des bourgs-centres en engageant notamment des démarches multi partenariales telles que le Projet Educatif Partagé et Solidaire (PEPS) ;
- **Accompagner le maintien d'une offre de soins de proximité** pour lutter contre la désertification médicale notamment ;

- **Améliorer l'offre en équipements sportifs à destination des collégiens** sur la base du diagnostic des équipements sportifs réalisé courant 2017 ;
- **Faciliter la mise en place d'une offre de services petite enfance coordonnée sur le territoire, renforçant l'attractivité en direction des jeunes foyers.**

## **Enjeux prioritaires pour le Territoire d'Action Nord :**

### **1. Accompagner l'industrie de demain**

Au regard de la place de l'industrie dans l'emploi et l'attractivité de l'Alsace du Nord, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire d'accompagner l'industrie de demain, et notamment de venir en appui aux entreprises précurseurs en matière d'industrie 4.0. Cet enjeu se décline en 4 objectifs opérationnels :

- **Faire de l'Alsace du Nord une terre d'excellence de la géothermie profonde** en poursuivant la démarche partenariale initiée en 2016 de promotion du territoire et de son offre énergétique auprès d'acteurs économiques identifiés ;
- **Contribuer à l'émergence de l'industrie 4.0** en offrant un écosystème favorable au développement des entreprises, infrastructures équipements mais aussi la création d'un véritable réseau professionnel d'entreprises via la mobilisation de l'ADIRA ou encore le développement de partenariat entre l'Education Nationale, la Région et les entreprises afin d'anticiper la formation sur le territoire de la main d'œuvre qualifiée ;
- **Déployer l'atout portuaire et transfrontalier** (déploiement du terminal port à conteneur sur le port de Lauterbourg) et poursuivre le développement des plateformes départementales d'activité de Brumath et de Lauterbourg ;
- **Développer la culture scientifique et technique pour promouvoir l'image de l'industrie comme secteur d'emploi auprès de la jeune génération**, notamment les collégiens en mobilisant au mieux les outils de promotion comme le Vaisseau.

### **2. Développer le thermalisme et le tourisme**

Au regard des richesses du territoire, de la présence des seules stations thermales alsaciennes, et de la frontière avec l'Allemagne vivier fort en touristes pour le territoire, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire le développement du thermalisme et du tourisme. Cet enjeu se décline en 6 objectifs opérationnels :

- **Conforter le pôle thermal de Niederbronn-les-Bains et de Morsbronn-les-Bains** en misant sur le tourisme de bien-être et le tourisme de santé, en valorisant ce potentiel unique en Alsace ;
- **Accompagner la valorisation et la mise en tourisme de la Forêt d'exception de Haguenau**, une forêt créant du lien et touchant 4 cantons du territoire Nord ;

- **Promouvoir le territoire et structurer l'offre touristique** en favorisant la collaboration entre les Offices de Tourisme, en développant le marketing territorial «Alsace du Nord» et en valorisant notamment les "Portes de France" principales entrées sur le territoire et le Rhin, élément fédérateur entre les nations ;
- **Elargir l'offre en hébergement touristique et veiller à sa diversification** pour répondre aux attentes du plus grand nombre de touristes. Faire de l'Alsace du Nord, une destination touristique accessible à tous (tourisme adapté) ;
- **Développer les sports de nature** en lien avec les Vosges du Nord (escalade) le maillage des itinéraires cyclables, les rivières et plans d'eau de la bande rhénane ;
- **Soutenir le Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn** et tout particulièrement le volet relatif au développement touristique.

### 3. Faire de la culture un réel levier d'attractivité

Afin de faire de la culture un atout pour le territoire et de rendre celle-ci accessible au plus grand nombre et dans les différents lieux, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire de faire de la culture un réel levier d'attractivité, qui soit structurant pour le territoire et partagé par les acteurs. Cet enjeu se décline en 5 objectifs opérationnels :

- **S'appuyer sur le réseau de la BDBR et sur l'antenne de Betschdorf, pour développer la lecture publique** dans les communautés de communes ou l'offre est encore peu développée, en favorisant la mise en réseau des équipements et la formation des bénévoles ;
- **Accompagner l'articulation et la mise en réseau des 6 relais culturels et des autres équipements structurants existants** notamment sur le secteur de la Bande Rhénane ;
- **Rendre la culture accessible à tous** en soutenant les actions culturelles hors les murs ;
- **Pérenniser l'attractivité touristique de l'Alsace du Nord**, en préservant la richesse du patrimoine castral, véritable richesse des Vosges du Nord ;
- **Jouer la carte de l'authenticité du territoire** (ses fêtes, sa gastronomie, son folklore, son architecture,...), et **faire vivre le bilinguisme** dans cette région transfrontalière.

### 4. Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et de développer l'emploi.

Les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire d'aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et de développer l'emploi. Cet enjeu est décliné en 5 objectifs opérationnels :

- **Construire des solutions innovantes de mobilité**, notamment la réalisation du Pôle d'échanges multimodal de Haguenau, comme pôle d'échange et de mobilité à l'échelle de l'Alsace du Nord ;
- **Concrétiser les projets routiers structurants pour le territoire** et notamment renforcer la liaison Haguenau-Bitche ;
- **Contribuer à la résorption des friches** pour réduire la consommation d'espaces nouveaux ;
- **Améliorer les liaisons et/ou les connexions transfrontalières**, notamment sur le Rhin et l'axe Saarbrücken-Sarreguemines-Obermodern-Haguenau-Rastatt-Karlsruhe ;
- **Développer l'innovation autour des Smart Citys dans ses différentes dimensions** (énergie, mobilité, connectique, intergénérationnel, innovation sociale...), pour créer des territoires intelligents et connectés, en s'appuyant sur l'expérimentation en cours à Brumath.

## 5. Adapter le territoire à l'avancée en âge

Prenant acte de la mutation de la société liée au vieillissement de la population et de son impact sur toutes les politiques publiques, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire d'adapter le territoire à l'avancée en âge.

Un seul objectif opérationnel a été retenu, il consiste à **construire des territoires bienveillants pour les seniors**. Il s'agit de repenser la manière de « mieux vivre ensemble », l'amélioration de l'environnement par la mise en place et l'adaptation de services favorisant le bien-être et l'implication des habitants, le renforcement des liens, des solidarités et la coopération entre l'ensemble des acteurs du territoire. Au final, l'enjeu est que chacun puisse effectivement bien vieillir en territoire.

## 6. Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes

Afin de contribuer au pouvoir d'agir des jeunes, développer la citoyenneté, l'autonomie, l'engagement et le vivre ensemble, favoriser l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire d'assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes. Cet enjeu se décline en 3 objectifs opérationnels :

- **Déployer les Projets Educatifs Partagés et Solidaires**, outil de développement d'une stratégie de cohésion sociale, à l'échelle du territoire, autour d'un ou de plusieurs collèges ;
- **Améliorer l'offre en équipements sportifs à destination des collégiens**, sur la base du diagnostic des équipements sportifs réalisé courant 2017 ;
- **Renforcer l'inclusion des jeunes en situation de handicap dans leur vie quotidienne, qu'ils soient en établissement ou non**

## 7. Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Au regard du rôle majeur des services dans l'attractivité du territoire et des points de vigilance relevés dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire de conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public. Cet enjeu est décliné en 5 objectifs opérationnels :

- **Valoriser l'image et asseoir le rayonnement des bourgs** en travaillant sur la qualité de l'habitat, notamment dans une démarche de revitalisation des bourg-centres ;
- **Conforter l'accueil et l'accompagnement de tous les publics aux services** par le soutien à la création de maisons de services au public notamment ;
- **Dynamiser l'offre commerciale dans les bourgs d'Alsace du Nord** en veillant à une bonne irrigation du territoire en services de la vie courante ;
- **Conforter l'offre de santé et médico-sociale** pour lutter contre la désertification médicale notamment ;
- **Répondre aux besoins en matière d'accueil périscolaire.**

### **Enjeux prioritaires pour le Territoire d'Action Sud :**

#### **1. Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité**

Les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire le développement des sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité. Cet enjeu se décline en 2 objectifs opérationnels :

- **Développer les mobilités douces et innovantes pour permettre une nouvelle approche plus rationnelle des sites de tourisme et de loisirs** qui sont des éléments moteurs de l'économie du Territoire ;
- **Moderniser l'offre de services et d'équipements et l'ouvrir à tous** pour permettre de disposer d'outils performants correspondant aux attentes des visiteurs

#### **2. Conforter les filières courtes et d'excellence**

Au regard de la structuration économique du Territoire Sud, fortement marquée par l'industrie, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire de conforter les filières courtes et d'excellence qui sont également un vivier d'emplois existants et potentiels sur le Territoire. Cet enjeu se décline en 3 objectifs opérationnels :

- **Approvisionner les équipements publics via les filières locales** et structurer les filières, en valorisant ce potentiel local ;

- **Développer des partenariats entre grandes entreprises agro-alimentaires et petits producteurs** sur des produits de niche, afin de mobiliser au mieux les richesses existantes en la matière sur le Territoire ;
- **Organiser la formation professionnelle et soutenir l'innovation dans les filières courtes**, pour permettre de pérenniser et développer ces activités sur le Territoire.

### **3. Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes**

Afin de renforcer l'attractivité culturelle du Territoire et de rendre celle-ci accessible au plus grand nombre et dans les différents lieux, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire de Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes. Cet enjeu se décline en 4 objectifs opérationnels :

- **Eveiller l'intérêt culturel du plus grand nombre** en optimisant les moyens de diffusion (musées, salles, bibliothèques, relais, réseaux, collectifs d'artistes,...) ;
- **Sauvegarder le patrimoine castral et le promouvoir notamment à travers l'imaginaire fantastique** afin de lui donner une nouvelle image et de l'inscrire davantage dans le paysage culturel du territoire ;
- **Faire du tourisme de mémoire un vecteur de citoyenneté européenne ;**
- **Construire un projet culturel de Territoire** permettant aux acteurs locaux de se fédérer et de développer plus de synergie entre eux.

### **4. Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi**

Les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire d'aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et de développer l'emploi. Cet enjeu est décliné en 5 objectifs opérationnels :

- **Développer des solutions innovantes de mobilité**, notamment dans le cadre du développement de la multimodalité ;
- **Concrétiser les projets routiers structurants** pour le territoire et notamment les aménagements sur la RD 1083 ;
- **Améliorer les liaisons et/ou les connexions transfrontalières** notamment sur le Rhin ;
- **Développer l'innovation autour des Smart Citys dans ses différentes dimensions** (énergie, mobilité, connectique, intergénérationnel, innovation sociale...), pour créer des territoires intelligents et connectés, en s'appuyant sur l'expérimentation en cours à Muttersholtz.
- **Valoriser les ressources énergétiques locales**

## 5. Adapter le territoire à l'avancée en âge

Prenant acte de la mutation de la société liée au vieillissement de la population et de son impact sur toutes les politiques publiques, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire d'adapter le territoire à l'avancée en âge.

Un seul objectif opérationnel a été retenu, il consiste à **construire des territoires bienveillants pour les séniors**. Il s'agit de repenser la manière de « mieux vivre ensemble », l'amélioration de l'environnement par la mise en place et l'adaptation de services favorisant le bien-être et l'implication des habitants, le renforcement des liens, des solidarités et la coopération entre l'ensemble des acteurs du territoire. Au final, l'enjeu est que chacun puisse effectivement bien vieillir en territoire.

## 6. Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes

Afin de contribuer au pouvoir d'agir des jeunes, développer la citoyenneté, l'autonomie, l'engagement et le vivre ensemble, favoriser l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire d'assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes. Cet enjeu se décline en 3 objectifs opérationnels :

- **Déployer les Projets Educatifs Partagés et Solidaires**, outil de développement d'une stratégie de cohésion sociale, à l'échelle du territoire, autour d'un ou de plusieurs collèges ;
- **Améliorer l'offre en équipements sportifs à destination des collégiens**, sur la base du diagnostic des équipements sportifs réalisé courant 2017 ;
- **Renforcer les compétences linguistiques des habitants et notamment des jeunes pour faciliter leur intégration professionnelle.**

## 7. Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Au regard du rôle majeur des services dans l'attractivité du territoire et des points de vigilance relevés dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire de conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public. Cet enjeu se décline en 3 objectifs opérationnels :

- **Favoriser une approche coordonnée santé/médico-sociale**, pour lutter contre la désertification médicale notamment ;
- **Dynamiser l'offre commerciale dans les bourgs centre** en veillant à une bonne irrigation du territoire en services de la vie courante ;
- **Pallier les carences de services « petite enfance », en facilitant la mise en place d'une offre adaptée et coordonnée sur le territoire.**

## **Enjeux prioritaires pour le Territoire d'Action de l'Eurométropole :**

### **1. Promouvoir Strasbourg capitale européenne**

Les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire de promouvoir Strasbourg métropole et capitale européenne. Cet enjeu se décline en 3 objectifs opérationnels :

- **Améliorer l'accessibilité aéroportuaire et ferroviaire de Strasbourg** en soutenant l'attractivité de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim notamment dans le cadre du développement de l'aviation d'affaires et en améliorant ses connexions aéroportuaires et ferroviaires notamment en direction de l'aéroport de Francfort, **et fluviale** par le développement des ports rhénans ;
- **Conforter l'ancrage institutionnel et développer le rayonnement européen et international** de Strasbourg ;
- **Soutenir des projets qui racontent et nourrissent la culture et la citoyenneté européennes et ses valeurs** auprès des jeunes et du grand public.

### **2. Répondre aux besoins de nature de tous les habitants**

Les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire de répondre aux besoins de nature de tous les habitants. Cet enjeu se décline en 2 objectifs opérationnels :

- **Développer une stratégie touristique en faveur des sports et loisirs de nature et d'éducation à la faune, à la flore et au patrimoine local** pour préserver la biodiversité en intégrant les bonnes pratiques de protection mais également le valoriser, partager, transmettre des connaissances et des savoir-faire ;
- **Promouvoir et expérimenter des modes de déplacement doux traditionnels ou innovants pour tous, adaptés aux sites de nature** pour rendre ces sites naturels et leur patrimoine remarquable accessibles à tous les publics en modes alternatifs.

### **3. Construire l'inclusion sociétale pour et avec les plus démunis**

Afin de lutter ensemble contre les causes de la grande pauvreté-précarité et de développer des réponses nouvelles, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire de construire l'inclusion sociétale pour et avec les plus démunis. Cet enjeu se décline en 2 objectifs opérationnels :

- **Circonscrire et partager la connaissance** des phénomènes de la grande pauvreté-précarité ;
- **Construire un réseau partenarial pour organiser des réponses aux besoins vitaux** (se nourrir, se soigner, se loger, éduquer, avoir une place dans la société).

#### **4. Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi**

Les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire d'aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et de développer l'emploi. Cet enjeu est décliné en 2 objectifs opérationnels :

- **Développer un écosystème favorable** aux entreprises, à la création et au maintien de l'emploi, de construire un territoire à 360° en renforçant les partenariats notamment transfrontaliers ;
- **Encourager la transition énergétique et numérique** pour construire des territoires intelligents

#### **5. Adapter le territoire à l'avancée en âge**

Prenant acte de la mutation de la société liée au vieillissement de la population et de son impact sur toutes les politiques publiques, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire d'adapter le territoire à l'avancée en âge. Cet enjeu se décline en 3 objectifs opérationnels :

- **Construire des territoires bienveillants pour les seniors ;**
- **Promouvoir des solutions innovantes au service des personnes âgées et de leurs aidants**, notamment dans le cadre de programmes de prévention et de promotion de la santé via le TIGA (Territoire d'Innovation de Grande Ambition) à l'échelle de l'Eurométropole, des Communautés de communes de l'Alsace-Bossue, Hanau-La Petite Pierre et Pays de Saverne
- **Faciliter la mise en réseau des associations du champ des solidarités**

#### **6. Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes**

Afin de contribuer au pouvoir d'agir des jeunes, développer la citoyenneté, l'autonomie, l'engagement et le vivre ensemble, favoriser l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire d'assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes. Cet enjeu se décline en 4 objectifs opérationnels :

- **Déployer des Projets Educatifs Partagés et Solidaires (PEPS)** à l'échelle des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) pour en faire les citoyens de demain ;
- **Agir sur l'environnement pour améliorer l'attractivité des établissements scolaires** situés dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) ;
- **Faciliter l'accès pour tous** et l'expression de toutes les formes de cultures ;

- **Promouvoir l'excellence intellectuelle et l'excellence manuelle également** en construisant des partenariats particuliers notamment avec l'Université, les Grandes Ecoles, et les Compagnons du Devoir.

## 7. Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Au regard du rôle majeur des services dans l'attractivité du territoire et des points de vigilance relevés dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire de conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public. Cet enjeu est décliné en 3 objectifs opérationnels :

- **Accompagner le maintien d'une offre de soin de proximité**, notamment dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) ;
- **Accompagner les projets urbains d'équipements adaptés aux populations et aux nouvelles pratiques** en matière sportive, culturelle et de loisirs ;
- **Développer et accompagner des services qui facilitent les mobilités de toutes les populations**, de n'importe quel point du territoire, dans une approche inclusive et durable, en s'appuyant sur les nouvelles technologies.

## Fédérer les acteurs et les énergies

Le partenariat renforcé organisé autour des contrats départementaux a vocation à mobiliser les politiques publiques du Département et celles de ses partenaires (Communes, intercommunalités, associations, Etat, Région...), à faire fructifier les investissements déjà réalisés, à poursuivre les investissements structurants et à renforcer l'animation et l'ingénierie territoriale pour aller plus loin ensemble. Il dépasse la seule coordination institutionnelle entre collectivités pour aller vers les autres acteurs du territoire : entreprises, associations, habitants, opérateurs...

Il est nécessaire, aujourd'hui plus que jamais, de rechercher le maximum d'effet levier, en développant les partenariats et en encourageant les mutualisations. Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires partagés, à travers des projets de développement et d'attractivité, d'innovation territoriale, de solidarité communale.

Dans le cadre de ses compétences, il est proposé que le Département mobilise son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses ressources, en faveur des enjeux définis d'un commun accord :

- ses moyens financiers, et notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques : emploi et inclusion sociale, solidarités, silver développement, habitat, voirie, éducation, mobilités, jeunesse, culture et sports, développement touristique, aménagement du territoire, politique de la ville...
- son ingénierie pour encourager les mutualisations de toutes sortes
- la mise en cohérence de ses modes d'intervention avec ceux des autres collectivités, en particulier les EPCI, les Départements limitrophes, la Région, l'Etat et l'Europe.

Il est également proposé que la signature des contrats départementaux de développement territorial et humain par les Communes, les groupements de communes, les PETR constitue un préalable à la contractualisation de projets et aux financements dans le cadre du Fonds de développement et d'attractivité, du Fonds d'Innovation territoriale et du Fonds de solidarité communale. Les projets feront l'objet d'une co-construction avec le Département.

Enfin, il est proposé d'inscrire dans les contrats départementaux la volonté d'une gouvernance partagée prévue par la délibération n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016.

Le contrat départemental de développement territorial et humain ferait ainsi l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action. Le conseil de territoire d'action, présidé par le Vice-Président de territoire, est :

- Une instance de coordination et de concertation locale pour chaque territoire d'action, qui rassemble les forces vives, les exécutifs des Communes, des intercommunalités, les opérateurs et associations, les représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet ;
- Un espace d'échange pour co-construire l'action publique, suivre l'avancée des projets et des partenariats à l'échelle du territoire, créer des opportunités de travail en commun, faire connaître des initiatives et expériences, donner l'envie et les moyens d'innover.

Il est proposé que, chaque année, chaque conseil de territoire d'action établisse un bilan des actions couvertes par les projets engagés dans le cadre de leur contrat départemental et le mette à disposition des partenaires.

A titre d'information :

- La commission territoriale ouest a émis un avis favorable sur le contrat de développement territorial et humain du Territoire d'Action Ouest le 13 novembre 2017
- La commission territoriale nord a émis un avis favorable sur le contrat de développement territorial et humain du Territoire d'Action Nord le 13 novembre 2017
- La commission territoriale sud a émis un avis favorable sur le contrat de développement territorial et humain du Territoire d'Action Sud le 20 novembre 2017
- La commission territoriale de l'Eurométropole a émis un avis favorable sur le contrat de développement territorial et humain du Territoire d'Action de l'Eurométropole le 16 novembre 2017

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition des Commissions Territoriales, le Conseil Départemental du Bas-Rhin :*

*- Approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers des contrats départementaux de développement territorial et humain, les enjeux prioritaires des quatre territoires d'actions détaillés dans le présent rapport*

*- Dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt ainsi que ses ressources en faveur des enjeux des territoires d'action définis d'un commun accord avec les partenaires institutionnels locaux*

- Approuve les contrats départementaux de développement territorial et humain des territoires d'action Ouest, Nord, Sud et Eurométropole de Strasbourg pour la période 2018-2021 tels que joints en annexes dont les éléments essentiels sont les suivants :
  - o les enjeux prioritaires précités du territoire d'action concerné
  - o les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département
  - o les interventions respectives des partenaires dont celles du Département du Bas-Rhin en faveur des enjeux prioritaires partagés
  
- Décide que la signature des contrats départementaux de développement territorial et humain par les Communes, les groupements de communes, les PETR constitue un préalable à la contractualisation de projets et au financement de ces derniers par le Département du Bas-Rhin dans le cadre du Fonds de développement et d'attractivité, du Fonds d'Innovation territoriale et du Fonds de solidarité communale
  
- Déclare que les crédits nécessaires seront mobilisés annuellement selon les inscriptions budgétaires

Strasbourg, le 28/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY